



PREAVIS NO 05/2025

Du 15 juillet 2025

CONCERNANT

**UNE DEMANDE DE CREDIT TTC DE CHF 195'000.00 CONCERNANT LE
REEMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE
INCENDIE ET REALISATION D'UN NOUVEAU BOUCLAGE ELECTRIQUE – RTE
DE LA Z.I. DU VERNEY (PARTIE 2)**

LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors de sa séance du 05 décembre 2024, le Conseil communal a décidé d'octroyer un crédit TTC de CHF 245'000.00 à la Municipalité pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie.

Au cours de la réalisation des travaux, la société Romande Energie SA, également impliquée dans le premier projet, a signalé qu'un second tronçon, en direction de Lausanne, nécessitait lui aussi une réfection au niveau de l'électricité.

La conduite communale située sur ce tronçon est ancienne et en fonte. Cette situation constitue donc une opportunité pour la Commune de procéder à son remplacement, permettant ainsi une optimisation des coûts et des ressources.

2. Projet

Le présent projet consiste à effectuer des travaux complémentaires au premier projet. Ainsi une nouvelle artère en polyéthylène (PE 100 PN 16 Ø 200 / 163.6) sera installée le long de la Rte de la Z.I. du Verney sur une longueur totale de ~ 180 mètres.

Sur le plan de l'appareillage, des jeux de vannes ont été prévus aux endroits stratégiques. De plus toutes les prises privées situées sur ladite artère seront remplacées par de nouvelles.

Les nouvelles constructions comporteront également leur propre prise privée. Les bornes-hydrantes présentes sur le tronçon seront remplacées.

Le remplacement de cette artère aura un impact bénéfique sur l'hydraulique globale du secteur : le coefficient de rugosité étant diminué avec la conduite en polyéthylène.

Une fois les travaux terminés, les nouvelles conduites subiront un essai de pression, un rinçage et une désinfection afin de garantir un état sanitaire irréprochable des installations.

4. Financement et subventions

Sur le plan financier, le récapitulatif et la répartition des coûts sont présentés dans le tableau ci-dessous :

RECAPITULATION		Devis estimatif par tronçon	Calcul de répartition	
		Total	Part Puidoux	Part Romande Energie
Longueur du tronçon	[m]	180.00		
Montant des travaux de Génie civil	[CHF]	145'902.00	73'994.00	71'908.00
Montant des travaux d'appareillage	[CHF]	67'590.00	67'590.00	-
Montant total	[CHF]	213'492.00	141'584.00	-
Part eau potable (Puidoux)	[CHF]	141'584.00	141'584.00	-
Part travaux électriques (RE)	[CHF]	71'908.00	-	71'908.00
Montant des travaux HT :	[CHF]	213'492.00	141'584.00	71'908.00
Frais techniques et administratifs	[CHF]	21'000.00	15'500.00	5'500.00
Travaux géométriques	[CHF]	4'000.00	4'000.00	-
Divers et imprévus, environ 10 %	[CHF]	24'000.00	16'500.00	7'500.00
Total hors taxes	[CHF]	262'492.00	177'584.00	84'908.00
TVA 8.1 %	[CHF]	21'261.85	14'384.30	6'877.55
Total TTC	[CHF]	283'753.85	191'968.30	91'785.55
Total TTC arrondi	[CHF]		195'000.00	

L'ECA octroiera une subvention qui correspondra à environ 10-12 % du coût des travaux touchant le montant incombant à la Commune sur la partie liée à la défense incendie.

En raison de sa taille, le plan ne peut pas être transmis. Celui-ci est disponible à la consultation à l'administration communale, par courriel ou téléchargeable sur le site internet

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité de Puidoux prie le Conseil communal de Puidoux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le Préavis municipal no 05/2025 du 15 juillet 2025 concernant une demande de crédit TTC de CHF 195'000.00 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie et réalisation d'un nouveau bouclage électrique (partie 2) ;
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie et réalisation d'un nouveau bouclage électrique, conformément au préavis municipal no 05/2025 du 15 juillet 2025 ;
2. D'octroyer à cette effet un crédit de CHF 195'000.00 ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale, sans recourir à l'emprunt ;
4. D'autoriser la Municipalité à encaisser les subventions de l'ECA ;
5. D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge du service des eaux et de l'amortir par celui-ci.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

R. Gilliéron



La Secrétaire

L. Waeber

Municipal délégué : M. Jean-Rémy Chevalley